



Déclaration SNUipp-FSU61 sur le paritarisme CAPD du 23 octobre 2012

Le dialogue social a été malmené ces dernières années. Le paritarisme s'est vu remis en cause dans de nombreux départements tant sur la forme (documents de travail tardifs et parfois incomplets, limitation de la participation des suppléants, multiplication de groupes de travail informels au dépend des CAPD...) que sur le fond (consultation formelle sans prise en compte de l'avis des représentants des personnels).

Le Ministre prône le retour de la confiance comme un des préalables pour faire avancer l'école. Mais cette confiance se construit avec des gestes concrets à tous les niveaux national, académique et départemental. Très attachés au respect de la représentativité des organisations syndicales acquise lors des élections professionnelles, nous estimons que chacun dans son rôle avec respect et sérieux, doit contribuer à faire vivre un dialogue social serein et constructif.

De fait, nous demandons que le paritarisme prenne tout son sens et toute sa place dans le fonctionnement de notre département. Un certain nombre de sujets ayant des conséquences directes sur la vie professionnelle et le déroulement de carrière de nos collègues, doivent être ouverts à la discussion. Des améliorations sont nécessaires.

Pour l'ensemble des opérations administratives, nous demandons :

- une consultation effective des représentants du personnel, avec communication dans un délai suffisant des documents préparatoires pour pouvoir faire notre travail de vérification ;
- une consultation de la CAPD qui ne peut être remplacée par la seule tenue de groupes de travail.

Pour le mouvement inter-départemental, nous demandons :

- une réelle consultation de la CAPD pour l'attribution de la majoration exceptionnelle de 500 points, avec présence effective du médecin de prévention, et une harmonisation nationale des demandes étendues aux critères sociaux et familiaux ;
- une phase manuelle complémentaire réelle, prenant réellement en compte les situations des collègues.

Pour le mouvement intra-départemental, nous demandons :

- la suppression des postes à profil. Si certains postes nécessitent des compétences particulières reconnues par une commission ou une certification professionnelle, l'affectation sur ces postes doit laisser place aux règles communes pour départager les candidats compétents ; une communication claire aux collègues de la nature de ces postes et des compétences exigées est indispensable.
- le retour à deux phases informatisées
- la mise en place d'une commission de vérification des barèmes avant la CAPD

Le SNUipp-FSU continuera d'agir pour le respect de l'équité et la transparence dans tous les départements, afin que les enseignants soient des professionnels reconnus, fiers de pouvoir bien faire leur travail au service de la réussite de tous les élèves.